



# PROCÉDURE DES PASSERELLES

## ENTRE LES FILIÈRES DE FORMATION

École Supérieure des Techniques Avancées — ESTA-SA

### 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent document formalise la procédure des passerelles entre les différentes filières de formation proposées à l'École Supérieure des Techniques Avancées (ESTA-SA). Il précise les conditions d'admission selon le niveau d'entrée (L1 à M2), les filières concernées et les modalités de transfert inter-filières.

Ce document s'adresse aux candidats externes, aux étudiants en cours de formation souhaitant changer de filière, ainsi qu'aux personnels administratifs et pédagogiques chargés de l'instruction des dossiers.

### 2. PRÉSENTATION DES FILIÈRES

L'ESTA-SA propose six (6) filières de formation organisées en deux cycles : Baccalauréat (L1–L3) et Licence/Master (M1–M2), avec des passerelles possibles entre filières à certains niveaux.

Code	Intitulé Complet	Domaine
GEII/EAI	Génie Électronique & Informatique Industrielle / Électronique et Automatismes Industriels	Filière technique orientée systèmes embarqués, automatisation et électronique industrielle.
ELM	Électromécanique	Filière couvrant les systèmes mécaniques et électriques, maintenance industrielle, machines électriques.
GBM/EBM	Génie Biomédical / Electro Biomédical	Filière dédiée aux dispositifs médicaux, maintenance des équipements biomédicaux et hospitaliers.
RIT	Réseaux Informatiques et Télécommunications	Filière orientée réseaux informatiques, télécommunications, infrastructures et systèmes de communication.
SIR	Système d'Information et Réseaux	Filière centrée sur le développement logiciel, les systèmes d'information et l'administration réseau.
SSI	Sécurité des Systèmes d'Information	Filière spécialisée en cybersécurité, protection des données, audit et sécurité des SI.

### 3. CONDITIONS D'ADMISSION PAR FILIÈRE ET PAR NIVEAU

Le tableau ci-après récapitule pour chaque filière les conditions d'admission selon le niveau d'entrée, conformément au schéma des passerelles adopté par l'ESTA-SA.

Niveau	Équivalence	Diplôme requis (min.)	Documents exigés	Cycle
L1	BAC + 0	Baccalauréat	BAC + Relevés de notes	Licence
L2	BAC + 1	BAC + 1 an validé	BAC + Relevés d'année 1	Licence
L3	BAC + 2	DUT / BTS ou équivalent	BAC + Diplôme BAC+2	Licence
M1	BAC + 3	Licence ou équivalent	BAC + Licence	Master
M2	BAC + 4	Master 1 ou équivalent	BAC + Master 1	Master

### 4. PASSERELLES INTER-FILIÈRES

Conformément au schéma de passerelles adopté par l'ESTA-SA, des transferts entre filières sont possibles sous réserve de satisfaire aux conditions académiques et pédagogiques définies ci-après. Ces passerelles sont disponibles à partir du niveau Baccalauréat & Licence.

Filière d'origine	Filière cible	Conditions de la passerelle
ELM (L3)	EAI (M1)	Validation académique + entretien avec jury pédagogique
EAI (L3)	Ing ELM (M1)	Validation académique + entretien avec jury pédagogique
SIR (L3)	SSI (M1)	Validation académique + entretien avec jury pédagogique
RIT (L3)	SSI (M1)	Validation académique + entretien avec jury pédagogique

#### Note importante :

Toute demande de passerelle inter-filières est soumise à l'examen de la Commission Pédagogique. La décision tient compte de la cohérence académique, des performances antérieures du candidat et des capacités d'accueil de la filière cible. Une réponse est communiquée dans un délai maximum de 15 jours ouvrables.

### 5. PROCÉDURE D'ADMISSION — ÉTAPES

Tout candidat souhaitant intégrer l'ESTA-SA, que ce soit en première année ou par passerelle, doit suivre la procédure d'admission décrite ci-après :

1. Dépôt du dossier de candidature (formulaire officiel ESTA-SA + pièces justificatives)
2. Vérification administrative de la complétude du dossier par la Commission de Vérification
3. Examen académique du dossier par la Commission Pédagogique compétente
4. Entretien oral ou le cas échéant, un passage d'un test de sélection (si requis selon le niveau)

5. Délibération de la Commission et notification de la décision au candidat
6. En cas d'acceptation : notification d'inscription accordée et paiement des frais de scolarité
7. Inscription administrative définitive et accès autorisé aux salles de cours

## 6. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit impérativement contenir les pièces suivantes. Tout dossier incomplet sera retourné au candidat sans traitement.

- Formulaire de candidature dûment complété et signé
- Photocopie légalisée du Baccalauréat ou du diplôme le plus récent
- Bulletins de notes des années antérieures
- Curriculum Vitae (CV) actualisé
- Lettre de motivation adressée au Direction Académique de l'ESTA-SA
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Deux (2) photos d'identité récentes fond blanc
- Attestation(s) de travail ou de stage le cas échéant

## 7. CALENDRIER ET DÉLAIS DE TRAITEMENT

Étape	Délai maximum	Responsable
Vérification administrative	1 jour ouvrable	Commission de Vérification
Examen pédagogique du dossier	1 jour ouvrable	Commission Pédagogique
Convocation entretien / test	2 jours avant la date	Commission de Vérification
Notification de la décision	2 jours après délibération	Direction Pédagogique
Inscription administrative	2 jours après acceptation	Comptabilité/Scolarité

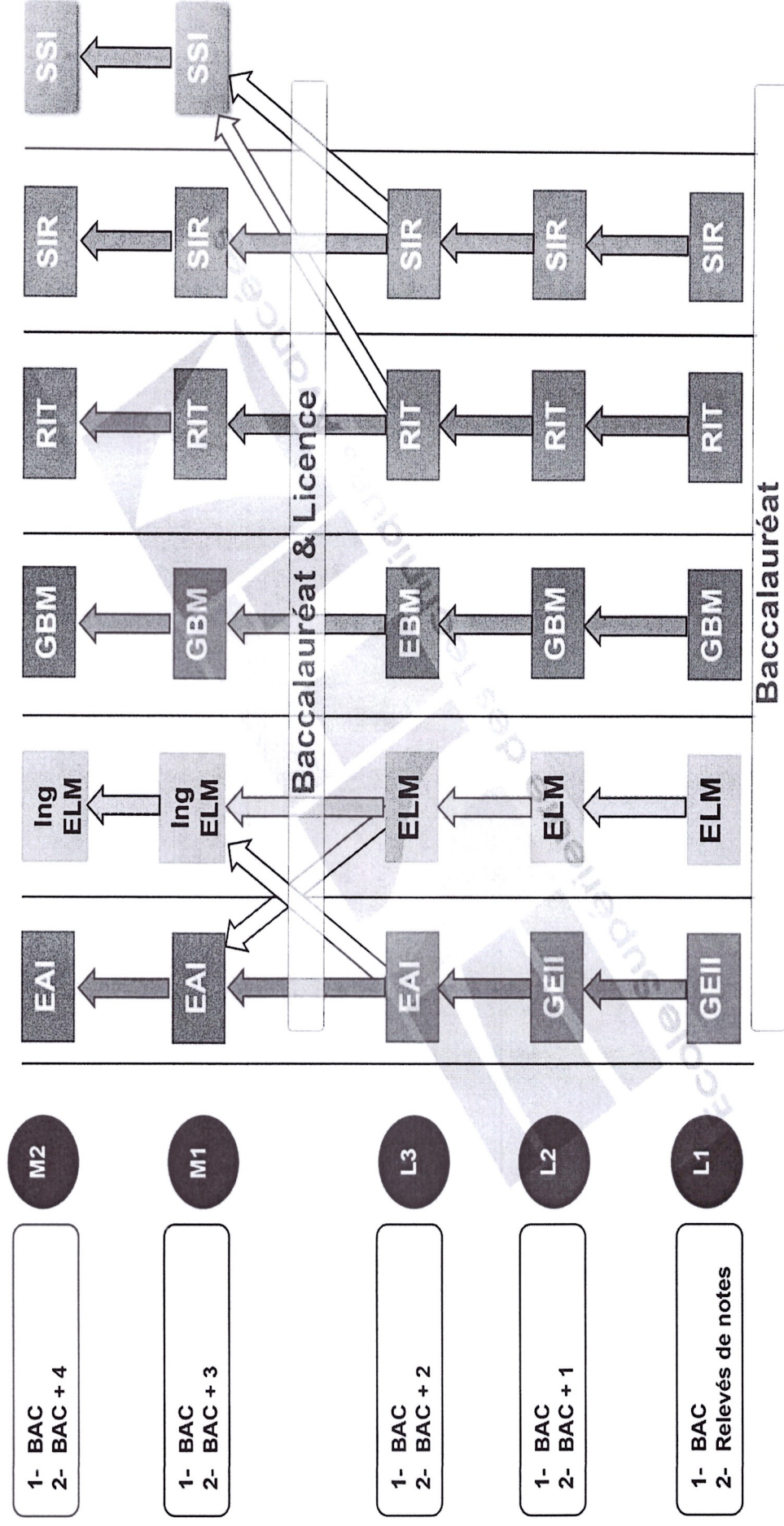
## 8. VOIES DE RECOURS

Tout candidat dont la demande d'admission ou de passerelle a été rejetée dispose d'un droit de recours. La procédure de recours est la suivante :

- Adresser un recours écrit motivé au Directeur Général de l'ESTA-SA dans un délai de 10 jours calendaires suivant la notification du rejet.
- Le recours doit être accompagné de tout document complémentaire susceptible d'appuyer la candidature en plus d'un montant forfaitaire de cinq milles (5 000) francs CFA.
- La Commission de Recours se réunit dans les 15 jours suivant la réception du dossier complet.
- La décision de la Commission de Recours est définitive et sans appel.

## 9. RESUME DE LA PROCEDURE DES PASSERELLES ENTRE INTER FILIERES

### PASSERELLES ENTRE LES FILIERES



### CONDITIONS D'ADMISSION

### FILIERES

## 10. CONTACTS ET INFORMATIONS

Service de Vérification	+226 70 21 61 48
Commission Pédagogique	+226 78 93 28 28
Scolarité	+226 76 52 52 67
Comptabilité	+226 72 09 28 36
Direction Générale	+226 61 44 64 48

### Validité du document

Le présent document entre en vigueur à compter de sa date de signature par la Direction Générale de l'ESTA-SA. Il est révisable chaque année académique. En cas de contradiction avec un texte réglementaire ultérieur, ce dernier prévaut.

Ouagadougou, le 15 septembre 2025

**Le Directeur Académique**

*Signature & Cachet*



**Lassina KOTE**

*Professeur Titulaire*

*Officier de l'Ordre du Mérite des Arts, des Lettres et de la Communication*

*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon*

**Le Directeur Général**

*Signature & Cachet*



**Innocent Ludovic BOUDA**

*Chevalier de l'Ordre National*

*Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques*